

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les deux mois

AVIS AUX LECTEURS

La Municipalité a l'honneur d'informer ses concitoyens qu'en raison, d'une part, des difficultés d'approvisionnement en papier, d'autre part, de l'augmentation importante des frais d'impression et de tirage du présent bulletin, frais occasionnés par les hausses survenues en janvier et février 1948 (60 % sur l'impression et le tirage, 70 % sur le papier par rapport aux prix de novembre 1947), elle a été dans l'obligation, afin de limiter les dépenses et de rester dans la limite des crédits inscrits au budget de 1948, de ne faire paraître désormais le Bulletin Municipal que tous les deux mois. Elle s'en excuse vivement auprès des lecteurs et prie les sociétés ou groupements de Saint-Cloud, qui demandent l'insertion d'avis et de comptes rendus, de condenser ceux-ci le plus possible.

Les Travaux communaux en 1948



La Municipalité, malgré les difficultés actuelles (pénurie de matériaux, manque de fonds dans les établissements prêteurs), poursuit néanmoins, inlassablement, son programme. Elle vient, en effet, de soumettre au Conseil Municipal une série de projets ayant pour but d'apporter des améliorations dans différents domaines.

I. - VOIRIE - CIRCULATION - ASSAINISSEMENT

L'an dernier, de même qu'il y a deux ans, un gros effort a été effectué pour la remise en état de la voirie qui, du fait de l'occupation allemande, avait subi des détériorations et n'avait pu être entretenue comme il convenait.

La rue Lauer, la rue Coutureau, une partie de l'avenue de Suresnes, la rue Royale dans sa partie haute, la rue de la Paix, le passage du Chevalier-de-Lorraine, la rue d'Orléans, les trottoirs de l'avenue Foch, les trottoirs des grands immeubles de la Passerelle ont été refaits entièrement et des réfections partielles ont eu lieu dans beaucoup de rues.

Il convenait de continuer cette remise en état de la voirie. Le Conseil Municipal, ainsi que nos lecteurs le verront dans le compte rendu analytique inséré d'autre part, a décidé de faire procéder cette année à la réfection complète de l'avenue de Suresnes, dans la partie comprise entre la rue du Val-d'Or et l'avenue de Longchamp, de la rue du Docteur-Desfossez, de la rue de Nogent, des trottoirs du boulevard Sénard, du chemin de Fouilleuse, en participation avec la ville de Suresnes. Il

a, en outre, décidé l'élargissement de la rue Lauer. Ce dernier projet, qui n'a pas obtenu l'accord d'une des parties minoritaires du Conseil Municipal, laquelle estime que ce n'est pas le moment de réaliser des opérations d'urbanisme, est cependant souhaitable pour donner, à l'une des rues les plus passantes de Saint-Cloud, un aspect digne de notre cité.

Que voit-on actuellement dans cette rue lorsque l'on sort de la gare pour se rendre dans le quartier du Centre ?

Un vieux mur qui menace de s'effondrer, sur lequel sont apposées des affiches plus ou moins propres, des grilles en fer rouillées et descellées et un hangar vétuste avec des ferrailles éparses.

Tous ceux qui fréquentent cette voie sont unanimes à réclamer un nettoyage sérieux. Or, ce nettoyage ne peut se faire que par la démolition du mur et du hangar.

La Municipalité a pensé que le moment était particulièrement choisi, précisément parce que la propriété commerciale n'existe plus et que l'achat des terrains peut se faire à moindre frais. Si un nouveau commerce s'installait et s'il fallait pour réaliser l'opération, avoir recours à l'expropriation, celle-ci s'avérerait impossible.

Tout le monde conviendra qu'une fois le mur et le hangar démolis, l'opération d'urbanisme, envisagée par la Municipalité et décidée par le Conseil Municipal, s'imposait. Cette opération, qui consiste à élargir la rue dans la partie haute, à lui donner de nouveaux alignements, à la mettre en état de viabilité, facilitera la circulation des piétons et permettra d'avoir une meilleure perspective vers le centre de la ville ainsi qu'une meilleure visibilité sur la rue Dailly.

Enfin, ce qui n'est pas négligeable, c'est qu'il sera possible, une fois l'agrandissement achevé, de construire au moins deux boutiques commerciales avec logement d'habitation.

Tous ces travaux de voirie étant durables et intéressant l'avenir, il a été décidé de les financer par voie d'emprunt.

Sur les crédits d'entretien courant, la Municipalité envisage de faire remettre en état différentes voies dont la rue de la Redoute, la rue des Ecoles, la place Deville, les bordures et caniveaux de la rue Sevins-Vincent, etc...

En ce qui concerne l'assainissement, la Municipalité, malgré tout son désir de voir construire à Saint-Cloud de nombreux égouts, n'a pu que proposer au Conseil Municipal la construction d'un tronçon d'égout, rue Pasteur, en participation financière avec la Société Clinique de cette rue.

Un tronçon d'égout, direz-vous, ce n'est pas grand'chose. Mais c'est, en tout cas, mieux que rien, car il y aura 231 mètres de canalisations nouvelles qui permettront à une clinique de fonctionner et à un certain nombre de particuliers de déverser leurs eaux usées.

A noter que ces travaux, qui sont en cours d'exécution, coûteront, bien qu'ils ne soient pas très importants, 2.700.000 francs sur lesquels la ville ne paiera que 55 %.

Nous signalons que ce tronçon d'égout de la rue Pasteur est compris dans le projet d'assainissement du « Bassin Magenta », lequel projet a été déposé l'an dernier par la Municipalité, à la Préfecture, après vote par le Conseil Municipal, mais n'a pu être suivi d'exécution, faute de crédits permettant au Ministère de l'Intérieur de le comprendre dans le plan d'équipement national.

II. - ÉCOLES PUBLIQUES COMMUNALES - LYCÉES

Dans ce domaine comme dans celui de la voirie, d'heureux résultats seront obtenus cette année. Nous ne reviendrons pas sur l'urgence qu'il y avait de continuer les travaux d'agrandissement du groupe scolaire des Coteaux, arrêtés en 1941, car nous en avons déjà entretenu nos lecteurs dans le *Bulletin Municipal*, mais nous signalerons que, grâce aux efforts de la Municipalité et du Maire qui alla très souvent présenter ses doléances au Ministère de l'Éducation Nationale, ces travaux d'agrandissement vont reprendre dans le courant du mois d'avril. La ville, par arrêté ministériel, en date du 31 décembre 1947, a obtenu une subvention complémentaire de 5.600.000 francs. Le Conseil Municipal, dans sa dernière séance, a approuvé un avenant au contrat passé en 1938 avec l'entreprise adjudicataire des travaux de terrasse, maçonnerie, béton armé et carrelage et a voté les moyens financiers destinés à couvrir la quote-part de la ville dans ces travaux.

On peut espérer, si rien ne vient entraver le travaux, que le gros œuvre sera terminé cette année et que l'année prochaine, à la rentrée d'octobre, les élèves pourront prendre possession des nouvelles classes.

Pour ceux que la question intéresse, nous signalerons que le projet dont il s'agit s'élevait en 1938, à 2.200.000 francs et qu'il faudra dépenser, pour terminer les travaux, au moins 25.000.000 de francs. L'Etat accorde une subvention de 50 %, le département une subvention de 10 % et la ville supporte 40 % de la dépense.

Ainsi que nous en avons déjà informé nos lecteurs, trois classes provisoires en matériaux légers ont été construites l'an dernier, à l'aide des seules ressources de la ville.

Cette année, devant l'impossibilité de faire procéder à l'agrandissement normal du groupe scolaire de Montretout, la Municipalité va proposer au Conseil Municipal de faire construire, à Montretout, pour l'école maternelle qui ne sait plus où mettre les enfants, deux nouvelles classes provisoires en matériaux légers.

Les travaux dans les lycées de filles et de garçons sont poursuivis activement, afin d'améliorer les conditions actuelles de fonctionnement. Au lycée de jeunes filles, une baraque en bois comprenant quatre classes vient d'être construite et aménagée sur le terrain de l'ancien cimetière, rue Gounod. Ces quatre classes supplémentaires permettent de décongestionner les autres classes. Au lycée de garçons, les travaux d'agrandissement continuent. Une tranche de 5.000.000 de travaux, commencés en 1947, est en voie d'achèvement. La Municipalité espère pouvoir obtenir, cette année, des Ministères intéressés, une seconde tranche de 5.000.000 qui permettra de terminer quatre classes dans le nouveau bâtiment.

Il n'est pas inutile, puisque l'on parle de millions, que nos concitoyens sachent que pour terminer les travaux d'agrandissement du lycée de garçons, commencés en 1938 et arrêtés en 1940, il faudra dépenser plus de 50.000.000 de francs, sur lesquels la ville aura à supporter 35 %, soit 17.500.000 francs. En 1938, le projet s'élevait à 7.975.000 francs.

III. - FÊTES ET SPORTS

Dans ce domaine comme dans les autres, il y a beaucoup à faire. La question de construction d'une salle des fêtes, par exemple, dont Saint-Cloud a tant besoin, a été très souvent abordée depuis quelques années, mais n'a pu être résolue, en raison des difficultés de construction, aussi bien en ce qui concerne les matériaux que les capitaux nécessaires à l'opération,

Au coût actuel des travaux, on pense qu'il faudrait plus de 30.000.000 de francs à supporter entièrement par la ville, pour construire une salle des fêtes. Il ne faut donc pas y compter pour le moment.

La Municipalité a pensé qu'à défaut d'une salle des fêtes, il serait bon que la ville ait une grande salle dans laquelle pourraient se dérouler différentes manifestations et a proposé au Conseil Municipal de faire agrandir la salle de gymnastique, qui est la seule grande salle dont la ville dispose, à part la salle des mariages, qui est trop petite et qui ne peut pas être agrandie. Le Conseil Municipal, après avoir pris l'avis de ses commissions compétentes et avoir discuté de la question, a décidé, à l'unanimité, d'adopter la proposition de la Municipalité.

Il va donc être procédé prochainement à l'agrandissement de la salle de gymnastique municipale afin qu'elle serve à deux fins : la première, à améliorer les conditions de fonctionnement des séances de gymnastique, la deuxième, à organiser des manifestations artistiques, théâtrales ou autres.

Le projet d'agrandissement et d'aménagement de la salle existante comporte l'installation d'une scène, d'un chauffage supplémentaire, d'un grand rideau à placer devant la fosse à sciure, afin que, sans démonter les agrès, la salle soit rapidement transformée en salle de spectacle ou de réunion. Ce sera loin d'être parfait, mais ce sera quand même très utile à la Municipalité pour l'organisation de la fête des Mères, du repas des Anciens, éventuellement d'une distribution des prix et aux sociétés ou groupements de Saint-Cloud pour l'organisation de diverses manifestations.

Un règlement sera établi de façon que les sportifs puissent disposer de la salle quatre soirées par semaine et la Municipalité ainsi que les sociétés et groupements trois soirées par semaine, le samedi, le dimanche et le lundi.

Terrains de sports et douches

Le terrain de sports de Montretout, bien que terrain scolaire, est utilisé le jeudi et le dimanche pour des adultes qui pratiquent le basket-ball et le volley-ball. A l'issue des séances d'entraînement ou des compétitions (plusieurs matchs de basket-ball ayant déjà eu lieu), les sportifs ne disposent d'aucun moyen pour se nettoyer.

Le Conseil Municipal, sur la proposition de la Municipalité, a donc décidé de faire aménager des douches dans le bâtiment actuel du garage municipal, contigu au terrain de sports. Les travaux vont être entrepris prochainement et ils viendront compléter l'équipement sportif du terrain de Montretout.

Sur le terrain de l'ancien cimetière, rue Gounod, le plateau d'évolution existant va être remis en état et aménagé. Le Conseil Municipal vient de décider d'accorder la participation financière de la ville pour que soient aménagés une piste de vitesse, des terrains de basket-ball et de volley-ball ainsi que des sauts en hauteur et en longueur.

IV. - TRAVAUX DIVERS

Un projet est actuellement à l'étude pour l'aménagement du fond de la place Georges-Clemenceau. Nous reviendrons sur cette question ultérieurement. En attendant, la Municipalité va proposer au Conseil Municipal, la démolition des immeubles situés quai Carnot qui ne peuvent être remis en état d'habitabilité et qui servent actuellement de refuge aux clochards.

D'autres projets sont également à l'étude pour la démolition des immeubles insalubres et désaffectés, situés rue Jeanne et rue Royale et la reconstruction à leurs lieu et place, d'immeubles sains et bien aérés.

Nous ne manquerons pas, comme nous l'avons toujours fait, de tenir par la voie du bulletin, nos concitoyens au courant des réalisations municipales.

Excursion au Château de Charbonnière et cueillette du muguet

L'Amicale des Anciens et Anciennes Elèves des écoles communales de Saint-Cloud a décidé d'organiser, le dimanche 2 mai prochain, une visite au château de Charbonnière, avec cueillette du muguet qui pousse en abondance dans la propriété de la ville de Saint-Cloud.

Une grande partie des membres de l'Amicale se sont fait inscrire et déjà trois cars ont été retenus pour transporter les visiteurs.

La Municipalité, trouvant cette initiative heureuse, a donné son accord et, pensant qu'un tel déplacement intéresserait beaucoup de Clodoaldiens, a décidé, à son tour, d'organiser un voyage à Charbonnière, le 2 mai.

Les personnes qui seraient désireuses de se rendre à Charbonnière pour visiter le château, cueillir du muguet et passer une journée agréable à la campagne, peuvent se faire inscrire à la mairie, 2^e bureau, avant le 20 avril 1948, délai de rigueur.

Le voyage s'effectuera en autocars avec aller et retour dans la même journée. Le prix des places est fixé à 480 francs par personne, qui devront être versés en même temps que l'inscription. Les excursionnistes devront emporter un repas froid, qu'ils mangeront sur l'herbe, devant le château. En cas de mauvais temps, les salles à manger seront mises à la disposition des visiteurs. Un bal champêtre sera organisé.

Les personnes qui possèdent des moyens de locomotion et qui désireraient se rendre à Charbonnière ce jour-là, y sont cordialement invitées.

A cette occasion, un lâcher de pigeons-voyageurs avec concours, sera organisé par la Société colombophile l'Eclair de Saint-Cloud. Les pigeons seront lâchés à Charbonnière et assureront la liaison avec Saint-Cloud.

Activités de la Maison de l'Education Populaire ET DES JEUNES

Conférences

Le 14 février, la section clodoaldienne du *Mouvement Français pour l'Abondance*, a abordé, avec M. J. GUGENHEIM, la partie constructive du système qu'elle s'est donné pour tâche de faire connaître. Après avoir rappelé que l'économie ne peut être dirigée que vers une production sans cesse accrue et qu'en conséquence, il est nécessaire de modifier notre structure économique et sociale, M. GUGENHEIM affirme qu'il ne s'agit pas de déposséder par la violence les possédants. La réforme ne saurait s'accomplir avec des préoccupations politiques. L'économie sera divisée en trois secteurs : production, distribution, transports. Chaque entreprise sera dirigée par des techniciens compétents, responsables et intéressés à la production. Il en sera de même pour chaque groupe d'entreprises. Au sommet, on instituera un comité directeur assisté d'une délégation permanente de consommateurs. Les politiciens n'auront aucun rôle à jouer. Le travail sera exécuté par tous les hommes accomplissant un service social dont la durée sera fonction de la production. C'est sur la production également que sera gagée la monnaie. On étendra l'usage du chèque à tous les paiements, tout en laissant cependant des coupures de 5, 10, 20 et 50 francs pour le règlement des petites sommes. Le tireur de chèques sans provision sera poursuivi comme faux-monnaieur. L'argent perdra ainsi sa puissance et son pouvoir de corruption.

..

Le 20 février, M. LANDRE, docteur en droit, a fait un exposé sur *La laïcité de l'Etat dans son développement historique*. Selon M. LANDRE, la laïcité trouve son expression dans la formule biblique : « Rendre à César ce qui appartient à César à et à Dieu ce qui appartient à Dieu ». Mais il convient de ne pas confondre laïcité et laïcisme. Laïcité signifie tolérance, respect et liberté; laïcisme est synonyme d'irréligion d'Etat.

Le 28 février, Mme Mac Donald LUCAS, vice-présidente de l'Union des Femmes Rurales, a révélé, dans une causerie charmante, les beautés de la *Floride* et l'existence en ce paradis terrestre, d'un *Saint-Cloud* créé par d'anciens soldats américains de la guerre 1914-1918.

Le 11 mars, M. LAURENCE, publiciste colonial, a terminé le cycle de ses conférences sur le continent noir, en faisant connaître à ses fidèles auditeurs l'*Afrique Occidentale*, avec ses habitants, leurs mœurs et les possibilités d'avenir du pays. Deux grands films sonores illustrent cette magnifique conférence.

Le 15 avril, l'*Union des Intellectuels* prévoit une conférence sur « le Canada ».

Le 22 avril, M. ROYÈRE, licencié es-lettres et diplômé d'Etudes Supérieures, fera une causerie sur l'*Allemagne Moderne : comment les Français l'ont vue depuis 1870*.

Le 29 avril, M. DEVÈZE, professeur d'histoire à la Sorbonne, parlera sur l'*Union Française et ses partis politiques*.

Deux autres conférences, l'une sur la *déchéance de l'Humanité*, l'autre sur l'*équipartisme*, sont également prévues. Elles seront annoncées par voie d'affiche.

Théâtre

L'*Amicale des Anciens et des Anciennes Elèves des Ecoles Laïques* a donné, les 12 et 13 mai, deux représentations théâtrales parfaitement réussies avec *Château Historique*, d'Alexandre BISSON et BERR DE TURIQUE. Il nous est impossible, faute de place, d'analyser les mérites de chaque acteur. Disons tout simplement que MM. GUY DEMAI, J. NORMAND, R. DUCROS, C. BONDY, G. GOURDON, MALAN, C. BELAUD, R. SOREAU, Mme E. DUCROS et Mlle Renée SONZOONI, Lise PESSIN, C. SOREAU, ont été magnifiquement à la hauteur d'une tâche difficile. Aussi, le public enthousiaste ne leur a-t-il pas ménagé ses bravos. Nos plus vives félicitations à tous et, en particulier, à M. DUCROS qui fut un brillant metteur en scène.

Le 19 mars, une belle séance récréative avec danses, chants, musique, récitation, etc., a été donnée aux jeunes filles des écoles communales par de jeunes artistes, leurs camarades.

Les *Jeunesses Protestantes* préparent une matinée théâtrale pour le 11 avril.

Les *Elèves des Ecoles communales* préparent deux représentations pour les 24 et 25 avril.

Cinéma

Le *Ciné-Club* a présenté, le 24 février et le 23 mars, de très beaux films d'amateurs. Le 23 mars, il a donné en supplément *Angèle*.

Activité des « Jeunes »

Un conseil de maison a été constitué. Il comprend les délégués des groupements suivants : l'*Amicale des Anciens Elèves des Ecoles Laïques*, les *Eclaireurs*, les *Scouts et Guides*, l'*Union des Jeunesses Républicaines de France*, les *Auberges de la Jeunesse*, la *Jeunesse Ouvrière Chrétienne*, les *Anciens Cœurs Vaillants*, l'*Union des Jeunes Filles Républicaines de France*, la *Joie de France*, la *Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine*, les *Guides Aînées*, la *Jeunesse Etudiante Chrétienne Féminine*, la *Jeunesse Indépendante Chrétienne Féminine*.

Les délégués projettent d'organiser :

- 1° Une chorale de la Maison des Jeunes;
- 2° Un groupe théâtral;
- 3° Une sortie en commun;
- 4° Une fête commune à la fin du trimestre.

Bibliothèque Municipale

Nous croyons utile de rappeler à nos lecteurs les heures d'ouverture de la bibliothèque installée 26, rue Dailly, dans la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire :

Mardi : de 15 h. à 16 heures.
 Mercredi : de 11 h. à 12 heures.
 Jeudi : de 17 à 19 heures.
 Vendredi : de 11 h. à 12 heures.
 Samedi : de 15 h. à 18 heures.
 Dimanche : de 10 h. 30 à 11 h. 45.

Le salon de lecture est ouvert tous les jours, sauf le dimanche après midi et le lundi, de 10 h. à 12 heures et de 14 h. à 18 heures; le jeudi, de 14 h. à 19 heures.

Nous signalons que plusieurs ouvrages ont été achetés dans le courant des mois de février et mars. Les lecteurs pourront consulter la liste de ces ouvrages qui est affichée à la porte de la bibliothèque.

Le Musée de Saint-Cloud

Notre musée, installé dans la Maison de la Culture Populaire, 26, rue Dailly, va ouvrir ses portes.

Dès le 15 avril 1948, tous ceux qui s'intéressent aux enseignements du passé et aiment retrouver ses souvenirs, pourront, tous les dimanches, de 10 heures à midi et de 14 h. à 16 heures, ainsi que tous les jeudis et samedis, de 14 heures à 16 heures, venir y admirer les collections rares fort justement mises en valeur dans un cadre approprié.

De nombreux documents exposés retracent l'histoire de notre cité mêlée si fréquemment, aux cours des siècles, aux événements importants de la grande histoire de France.

Les Amis du Musée de Saint-Cloud veulent encore mieux faire. Ils envisagent d'organiser des manifestations susceptibles de rassembler et d'enrichir les collections déjà acquises.

Ils font appel à toutes les personnes qui voudront bien se joindre à eux.

Adhérez à leur groupe. Vous y serez les bienvenus.

Les cotisations sont ainsi fixées : membre donateur : 100 fr.; membre bienfaiteur : 1.000 fr.; membre fondateur : 5.000 francs.

Ravitaillement et Rationnement

CHARBON

Attributions en faveur des foyers « sans gaz »

(Arrêté préfectoral du 1^{er} Mars 1948)

Les négociants charbonniers sont autorisés à livrer, dès maintenant, à leurs clients titulaires de la carte des foyers « sans gaz » (cartes vertes), les quantités ci-après de charbon flambant :

50 kgs	aux titulaires de cartes	T.
100 kgs	—	U.
150 kgs	—	V et W.
150 kgs	—	X et Y.
250 kgs	—	Z.

Attribution de charbon pour le chauffage aux titulaires de cartes 1947-1948 pour les usages domestiques, à titre de provision pour l'hiver 1948-1949.

(Arrêté préfectoral du 25 Mars 1948)

Dès maintenant, les négociants charbonniers sont autorisés à livrer, au fur et à mesure des arrivages, à leurs clients inscrits qui en feront la demande et pas-

seront commande ferme avant le 15 mai 1948, les quantités de charbon mentionnées ci-après :

500 kgs	aux titulaires des cartes	A, T, U
750 kgs	—	B ou V
1.000 kgs	—	C ou W
1.250 kgs	—	D ou X
1.500 kgs	—	E ou Y
1.750 kgs	—	F ou Z

Sur les quantités indiquées ci-dessus, une part égale aux 2/5^e est considérée comme livraison d'été; elle sera périmée le 1^{er} août 1948, soit :

200 kgs	pour les cartes	A, T, U
300 kgs	—	B ou V
400 kgs	—	C ou W
500 kgs	—	D ou X
600 kgs	—	E ou Y
700 kgs	—	F ou Z

Seuls pourront bénéficier des attributions totales visées au § 1^{er}, les consommateurs qui auront passé commande ferme de la provision d'été à leur fournisseur avant le 15 mai 1948.

Ceux qui n'auront pas passé commande ferme avant cette date ou qui refuseraient après commande ferme la livraison d'été, seront considérés comme ayant renoncé au bénéfice de cette livraison.

Les consommateurs désireux de bénéficier de l'attribution d'été et qui passeront commande ferme, devront demander à leur fournisseur que la mention de cette commande soit portée au verso du volet de la carte de charbon entouré de cases numérotées qui constitue le volet-client de chaque consommateur inscrit.

CHAUFFAGE 1948-1949

Les cartes de charbon (chauffage et chauffage-cuisine), modèle 1947-1948, sont prorogées pour la campagne 1948-1949.

En conséquence, les consommateurs sont invités à conserver soigneusement le volet de leurs cartes portant l'indication : « Volets à conserver par le titulaire ».

BISCOTTES, PAINS SPÉCIAUX ET DE RÉGIMES

Il est rappelé que des biscottes et pains de régime sont délivrés sur dépôt d'un certificat médical, valable pour un mois, chez les fournisseurs autorisés et en échange de la feuille mensuelle de tickets « pain complet ».

En outre, les malades soumis au régime n° 3 pourront percevoir des biscottes, des pains de régime ou des pains spéciaux en remettant à leurs fournisseurs la totalité des tickets spéciaux qui leur sont attribués pour un mois (soit 3 kilos) accompagnés d'une attestation établie par la Mairie et certifiant qu'ils bénéficient de ce régime.

Les titulaires du régime n° 1 peuvent également obtenir de la mairie une attestation qui, jointe aux tickets spéciaux dont ils disposent (1 kilo par décade), leur permettra d'acquérir des biscottes, des pains de régime ou des pains spéciaux.

Le taux d'équivalence à appliquer pour les deux cas ci-dessus, reste fixé, en ce qui concerne les biscottes, à 50 grammes de biscottes pour 100 grammes de tickets de pain.

CARTE DE GROSSESSE

Conformément aux instructions de l'Autorité supérieure, la carte de grossesse est délivrée sur production d'un certificat médical remis par un médecin ou une sage-femme dont la signature doit être obligatoirement certifiée par le Maire ou le Commissaire de Police.

Dans le but d'éviter aux futures mamans un déplacement inutile à la Mairie, service du ravitaillement, ainsi qu'une perte de temps, les intéressées sont priées de vouloir bien accomplir cette formalité avant de se présenter au service intéressé.

GAZ BUTANE

Les familles nombreuses ayant trois enfants de moins de 7 ans, sans aucun moyen de chauffage, pourront obtenir un bon de gaz butane leur permettant l'acquisition d'une bouteille munie d'un mato-détenteur.

Les demandes devront être adressées directement à l'Union Départementale des Associations Familiales de Seine-et-Oise, 41, rue de la Paroisse, à Versailles et comprendront les pièces ci-dessous :

- Certificat de vie collectif des enfants.
- Certificat de non gaz.
- Certificat de résidence.

Ce bon donne droit, après inscription chez un fournisseur habilité, au renouvellement de la bouteille, trimestriellement.

PNEUMATIQUES POUR VELOMOTEURS

BOYAUX,

Mise en vente libre

Conformément aux décisions de l'Autorité supérieure, les boyaux de bicyclettes et pneumatiques (enveloppes et chambres à air) pour vélomoteurs (jusqu'à dimensions de 25 x 3,00 incluse), sont mis en vente libre.

Les porteurs de titres de répartition actuellement en circulation devront être servis en priorité.

RÉPARTITION DE LAIT EN POUDRE

ATTRIBUÉ A LA FRANCE

PAR LE FONDS INTERNATIONAL DE SECOURS A L'ENFANCE

L'Assemblée Nationale des Nations Unies a adopté, à l'unanimité, le 11 décembre 1946, une résolution tendant à la création d'un Fonds International de Secours à l'Enfance, dont l'objet essentiel est d'apporter au plus grand nombre possible d'enfants, une aide complémentaire de celle qu'ils peuvent recevoir de leur gouvernement respectif.

Lors de sa dernière session, en décembre 1947, le Conseil d'administration du Fonds a accordé à la France, pour les six premiers mois de l'année 1948, une attribution de lait en poudre permettant de distribuer à environ 240.000 enfants de 3 à 12 ans, un quart de litre de lait par jour, pendant une durée déterminée.

La part allouée au département de Seine-et-Oise par l'organisme répartiteur central, représente 20 % de la quantité totale réservée à la région parisienne, soit un tonnage d'environ 249 tonnes.

Comme il n'était pas possible de satisfaire tous les enfants du département se trouvant dans les âges ou conditions requis, il a été décidé par le Comité d'action de réserver à la zone urbaine, le bénéfice de la distribution.

Par cette limitation, pourront être satisfaits les 23.200 enfants de classes maternelles et infantiles de la zone urbaine dont dépend Saint-Cloud et les 26.360 enfants des classes préparatoires des enseignements laïque et privé de la même zone.

Les quantités de lait prévues s'entendent sur la base de un quart de litre de lait par jour, soit 40 grammes de poudre.

Ce lait sera consommé, préparé (chaud ou froid), sur place, à l'école, à 10 heures ou à 16 heures, dès la rentrée des vacances de Pâques jusqu'à la fin de la période scolaire 1947-1948.

L'Entr'Aide Française vient, tout dernièrement, d'assurer la livraison, à la Mairie de Saint-Cloud, de 729 kilos de lait en poudre qui sera réparti dans les différentes écoles publiques et privées de la ville.

**VACCINATION
ET REVACCINATION ANTIVARIOLIQUE
VACCINATION ANTIDIPHTÉRIQUE
ANTITÉTANIQUE**

Le Maire rappelle à ses concitoyens :

1° Qu'aux termes de l'article 6 de la loi du 15 février 1902, la vaccination antivariolique est obligatoire au cours de la première année de vie, ainsi que la revaccination au cours des onzième et vingt et unième années et que les parents sont tenus, pour les enfants, personnellement responsables de l'exécution de cette mesure;

2° Que les lois des 25 juin 1938 et 24 novembre 1940 ont rendu, également obligatoire, la vaccination mixte antidiphtérique et antitétanique pour tous les enfants âgés de plus d'un an et de moins de 14 ans.

Cette année, ces vaccinations seront effectuées dans les conditions ci-après :

Vaccination antivariolique

a) Pour les enfants de moins d'un an :

Aux consultations de nourrissons :

1° Dispensaire des Coteaux, 11, rue Albert-I^{er} : le mercredi 26 mai, à 8 h. 30.

2° Consultation, 20, rue du Docteur-Desfossez : le vendredi 28 mai, à 14 heures.
Par les soins de M. le D^r LOUIN.

b) Pour les enfants dans la onzième année et ceux ne l'ayant pas subi depuis cinq ans. :

1° Au lycée de jeunes filles : le vendredi 9 avril, à 14 heures, par les soins de M. le D^r BOURS.

2° Au lycée de garçons : le samedi 10 avril, à 9 heures, par les soins de M. le D^r BOURS.

3° Au groupe scolaire des Coteaux : le mardi 13 avril, à 10 h., par les soins de M. le D^r NICOLI.

4° A l'École Active : le mercredi 14 avril, à 10 heures, par les soins de M. le D^r NICOLI.

5° Au groupe scolaire de Montretout : le mardi 20 avril, à 14 h. 30, par les soins de M. le D^r MELLANGER.

6° Au groupe Racine : le mercredi 21 avril, à 15 heures, par les soins de M. le D^r MELLANGER.

7° A l'école Saint-Joseph : le mercredi 21 avril, à 14 h. 30, par les soins de M. le D^r MELLANGER.

8° Au groupe scolaire du Centre : le mardi 18 mai, à 13 h. 30, par les soins de M. le D^r LOUIN.

9° A l'institution Maintenon : le mardi 18 mai, à 9 heures, par les soins de M. le D^r LOUIN.

c) Pour les adultes et les enfants non inscrits aux différents groupes scolaires de Saint-Cloud, ainsi que dans les écoles privées :

A l'hôpital de Saint-Cloud : le samedi 24 avril, de 14 h. à 16 heures, par les soins de M. le D^r LOUVET.

La vaccination, de même que la revaccination antivariolique, pratiquée dans les conditions ci-dessus, ne confère pas l'immunité pour le reste de l'existence. En conséquence, bien que cette opération ne soit pas obligatoire au-delà de 21 ans, le Maire ne saurait trop engager ses administrés plus âgés à profiter des séances gratuites, pour se faire revacciner.

Vaccination antidiphtérique-antitétanique

1° Au groupe scolaire des Coteaux : le mardi 13 avril, à 10 h., par les soins de M. le D^r NICOLI.

2° A l'École Active : le mercredi 14 avril, à 10 heures, par les soins de M. le D^r NICOLI.

3° Au groupe scolaire de Montretout : le mardi 27 avril, à 14 h. 30, par les soins de M. le D^r MELLANGER.

4° A l'école Saint-Joseph : le mercredi 28 avril, à 14 h. 30, par les soins de M. le D^r MELLANGER.

5° Au cours Racine : le mercredi 28 avril, à 15 heures, par les soins de M. le D^r MELLANGER.

6° Au groupe scolaire du Centre : le mardi 8 juin, à 13 h. 30, par les soins de M. le D^r LOUIN.

7° A l'institution Maintenon : le mardi 8 juin, à 14 heures, par les soins de M. le D^r LOUIN.

8° Pour les nourrissons :

a) Dispensaire des Coteaux, 11, rue Albert-I^{er}, les mercredis 14 avril, 28 avril, 12 mai, à 8 h. 30.

b) Consultation, 20, rue du Docteur-Desfossez, les vendredis 9 avril, 23 avril, 14 mai, à 14 heures.
Par les soins de M. le D^r LOUIN.

Il est précisé aux intéressés que pour cette vaccination ils sont entièrement libres et que, si, pour une raison quelconque, ils ne peuvent se rendre aux séances publiques et gratuites, il leur est loisible de se faire vacciner par un médecin de leur choix.

Dans ce cas, en application des lois indiquées ci-dessus, ils sont tenus de déposer, à la Mairie, service social, un certificat médical constatant cette opération.

**Aide aux Communes sinistrées de
LESSAY (Manche) et WITTENHEIM (H.-R.)
filleules de Saint-Cloud**

Dans sa séance du 30 janvier 1948, le Conseil Municipal décida, à l'unanimité, sur la proposition de la Municipalité, d'accorder à chacune des communes totalement sinistrées de Lessay et Wittenheim, filleules de Saint-Cloud, un secours de 100.000 francs.

On se rappelle que l'an dernier, un secours semblable a déjà été accordé par l'Assemblée communale et qu'il y a deux ans, à la suite de la course de l'auto-route de Saint-Cloud, un don de 100.000 francs a été fait à chacune de ces deux communes.

Nous croyons utile de porter à la connaissance de nos lecteurs, les réponses faites par MM. les Maires de Lessay et Wittenheim à la lettre du Maire de Saint-Cloud leur annonçant l'attribution par le Conseil Municipal d'un nouveau secours de 100.000 francs.

Le 12 Mars 1948.

M. CHAVETON,
Maire de Saint-Cloud.

MONSIEUR LE MAIRE ET CHER COLLÈGUE,

Au nom de tous les habitants de Lessay, je remercie à nouveau le Conseil Municipal de Saint-Cloud de la nouvelle marque de sympathie et de générosité qu'il vient de témoigner en faveur de la commune de Lessay.

Soyez certain que nous n'oublierons jamais ce nouveau bienfait qui va permettre de soulager la misère de nos sinistrés.

Courageusement, nous remontons la pente, ce stimulant nous aidera encore plus à regarder l'avenir avec moins d'amertume.

Veuillez croire, Monsieur le Maire et Cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

LECOQ,
Maire de Lessay.

Le 20 Mars 1948.

Le Maire de la Commune de Wittenheim
à Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Cloud (S.-et-O.).

MONSIEUR LE MAIRE ET CHER COLLÈGUE,

Votre estimée du 3 courant, entrée à mes services le 12, m'annonçant le vote par votre Conseil Municipal d'un nouveau secours de 100.000 francs destiné à ma commune, a été soumise par mes soins à la nouvelle Assemblée Municipale, lors de sa séance du 12 mars 1948.

C'est avec un grand plaisir que nous avons pris connaissance de son contenu, et constaté que le souvenir de Wittenheim est toujours vivace dans l'esprit des administrateurs de notre ville marraine.

J'ai été chargé, par mon Conseil Municipal, de l'agréable devoir d'exprimer à la ville de Saint-Cloud, à sa Municipalité et son Conseil, les remerciements les plus chaleureux de Wittenheim, en vous donnant l'assurance que cette aide financière sera employée au mieux dans l'intérêt de notre population si gravement éprouvée.

Dans l'espoir que je pourrai un jour, autrement que par des paroles, vous prouver la gratitude de ma commune, je vous prie de croire, Monsieur le Maire et Cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
RICHER.

Mise en service d'une ligne d'autobus desservant le haut de Saint-Cloud

Dans notre dernier numéro de *Bulletin Municipal*, nous informions nos lecteurs de la mise en service prochaine d'une ligne d'autobus desservant le haut de Saint-Cloud.

Nous sommes heureux, aujourd'hui, de donner ci-dessous le tableau de service ainsi que l'itinéraire de cette ligne qui fonctionnera à dater du 5 avril 1948.

Cette ligne, exploitée par la Société des Transports Départementaux, porte le n° 11. Le point de départ est RUEIL-MALMAISON et les terminus les Usines RENAULT et vice-versa.

SERVICE DE SEMAINE

RUEIL (gare).....	5,35	6,35	7,05	9,00	10,10	11,30	13,35	14,55	18,20	17,20	17,55	18,55	19,25	20,20
RUEIL (église).....	5,40	6,40	7,10	9,05	10,15	11,35	13,40	15,00	16,25	17,25	18,00	19,00	19,30	20,25
COLLEGE ST-NICOLAS	5,47	6,47	7,17	9,12	10,22	11,42	13,47	15,07	16,32	17,32	18,07	19,07		
BUZENVAL.....	5,50	6,50	7,20	9,15	10,25	11,45	13,50	15,10	16,35	17,35	18,10	19,10		
OCTROI de ST-CLOUD	5,52	6,52	7,22	9,17	10,27	11,47	13,52	15,12	16,37	17,37	18,12	19,12		
PLACE MAGENTA.....	5,50	6,59	7,29	9,24	10,34	11,54	13,59	15,19	16,44	17,44	18,19	19,19		
GARE de ST-CLOUD..	6,02	7,02	7,32	9,27	10,37	11,57	14,02	15,22	16,47	17,47	18,22	19,22		
PONT de ST-CLOUD...	6,05	7,05	7,35	9,30	10,40	12,00	14,05	15,25	16,50	17,50	18,25	19,25		
PONT de SEVRES.....	6,10	7,10	7,40	9,35	10,45	12,05	14,10	15,30	16,55	17,55	18,30	19,30		
USINES RENAULT....	6,15	7,15	7,45	9,40	10,50	12,10	14,15	15,35	17,00	18,00	18,35	19,35		
USINES RENAULT....	6,20	7,18	7,50	8,00	9,10	10,20	11,30	12,40	13,50	15,00	16,10	17,20	18,30	19,40
PONT de SEVRES.....	6,25	7,22	7,55	8,05	9,15	10,25	11,35	12,45	13,55	15,05	16,15	17,25	18,35	19,45
PONT de ST-CLOUD...	6,30	7,27	8,00	8,10	9,20	10,30	11,40	12,50	14,00	15,10	16,20	17,30	18,40	19,50
GARE de ST-CLOUD..	6,34	7,30	8,04	8,14	9,24	10,34	11,44	12,54	14,04	15,14	16,24	17,34	18,44	19,54
PLACE MAGENTA.....	6,38		8,08	8,18	9,28	10,38	11,48	12,58	14,08	15,18	16,28	17,38	18,48	19,58
OCTROI de ST-CLOUD	6,45		8,15	8,25	9,35	10,45	11,55	13,05	14,15	15,25	16,35	17,45	18,55	20,05
BUZENVAL.....	6,47		8,17	8,27	9,37	10,47	11,57	13,07	14,17	15,27	16,37	17,47	18,57	20,07
COLLEGE ST-NICOLAS	6,50		8,20	8,30	9,40	10,50	12,00	13,10	14,20	15,30	16,40	17,50	19,00	20,10
RUEIL (église).....	6,55		8,25	8,35	9,45	10,55	12,05	13,15	14,25	15,35	16,45	17,55	19,05	20,15
RUEIL (gare).....	7,00		8,30	8,40	9,50	11,00	12,10	13,20	14,30	15,40	16,50	18,00	19,10	20,20

Un service de bagages fonctionne sur la ligne à toute heures de la journée (Tarifs suivant le poids et quelle que soit la distance)

NOTA. — Réduction de 50 % sur le prix des billets simples aux mutilés ayant une invalidité au moins égale à 50 %. Réduction de 50 % aux familles nombreuses ayant une réduction de 50 % et plus.

Cartes d'abonnements hebdomadaires valables six jours sur tout le parcours avec réduction de 30 %

IN MEMORIAM

Au sujet du sergent américain Lawrence KELLY, dont il a été si souvent question dans le présent bulletin, une de nos concitoyennes nous a fait parvenir un extrait du *Kelly Memorial* que nous sommes heureux d'insérer ci-après :

Extrait du *Kelly Memorial* :

IN MEMORIAM

*Un ciel tout bleu à force d'être en fête,
Un cœur tout sanglotant à force d'être libre;
Des fleurs et des drapeaux sur ce mois d'août en France
Qui mourant nous léguait un Paris rénové :
Et sur sa fin montait la rude Marseillaise.*

*Fallait-il traverser les mers, longer des routes,
Peur n'arriver qu'aux portes de Paris ?
Ce creux de Seine entre les bois et les usines
Et ce coteau debout comme un veilleur
Fermeraient-ils un chemin triomphal ?*

*Mais celui-là,
Mais celui-là dont retombait la course,
N'est-il pas resté le plus cher ?
Nous aurons ensemble scellé
Le plus indissoluble pacte :
N'était-il pas, meurtri par des armes amies,
L'image de toute amitié ?*

JEAN JOLIVET,

Elève de l'Ecole Normale Supérieure de la rue d'Ulm.

Compte-rendu analytique de la Séance du Conseil municipal

SÉANCE DU 17 MARS 1948

Présents : MM. CHAVETON, maire; MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, adjoints; DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. DISCOUR, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, LAURENCE, CLÉMENTEL, CHAUVEAU, Mme NOSLEY, MM. COMEAU, DUCHESNE, LE GUEN, conseillers municipaux.

Absents excusés : MM. LAROUÉ, BERGER, BEAUFOCHER, GALATAUD, CONSTANTIN, POTTIER, MONNIER, FINELLE.

..

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, MM. LAROUÉ, BERGER, BEAUFOCHER, ont donné pouvoir écrit à M. CHAVETON, maire, de voter en leur nom; M. GALATAUD a donné pouvoir écrit à M. COMEAU; M. FINELLE a donné pouvoir écrit à M. LE GUEN.

Secrétaire de séance : M. DEVÈZE.

..

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté à l'unanimité après une rectification demandée par le groupe communiste, qui a déclaré avoir voté pour les chapitres 22 et 23 des dépenses du budget de 1948 (éducation physique et sports, personnel et éducation physique et sports - matériel) et pour le chapitre 26, article 5 (colonie de vacances et garderie).

..

Le Conseil, délibérant sur les questions portées à l'ordre du jour :

1° Procède à la désignation de délégués du Conseil Municipal, un pour chaque liste ayant eu des élus le 19 octobre 1947, pour faire partie de la commission municipale chargée du remplacement des conseillers municipaux décédés ou démissionnaires.

Ont été désignés comme délégués :

a) Pour la liste du Rassemblement du Peuple Français :
M. ROLLIN;

- b) Pour la liste d'Union Républicaine et Résistante :
M. COMEAU;
c) Pour la liste du Rassemblement Républicain et d'Action
Municipal : M. LE GUEN.

2° Procède au scrutin secret à l'élection d'un conseiller municipal au Comité d'inspection et d'achat de livres à la bibliothèque municipale, conformément aux dispositions du décret du 6 juin 1912.

Sur 24 votants, ont obtenu :

M. LAURENCE : 18 voix.

Mme NOSLEY : 4 voix.

Bulletins blancs : 2.

M. LAURENCE ayant obtenu la majorité absolue a été déclaré délégué au Comité d'inspection et d'achat de livres à la bibliothèque municipale.

M. LE GUEN demande que le Comité d'achat soit composé de représentants de toutes les opinions politiques, philosophiques et religieuses pris parmi ceux qui accordent un intérêt particulier à la bibliothèque;

3° Décide, à l'unanimité, de donner son approbation à des avenants aux polices d'assurances incendie, responsabilité civile de la commune, responsabilité civile des sapeurs-pompiers, avenants qui ont pour effet de relever les sommes garanties ou d'avoir des garanties sans limitation de sommes, en raison de l'augmentation du coût de la vie et pour tenir compte de la valeur actuelle des biens mobiliers et immobiliers appartenant à la ville de Saint-Cloud;

4° Appelé à donner son accord sur l'application dans la commune de Saint-Cloud, par la Société des Pompes Funèbres Générales, concessionnaire, de nouvelles hausses sur les tarifs de locations et prestations de services, autorisées, d'une part, par un arrêté de M. le Préfet de Seine-et-Oise, en date du 3 décembre 1947, pris sur avis du Comité départemental du contrôle des prix; d'autre part, par un arrêté de M. le Ministre des Finances, en date du 30 décembre 1947, qui autorise les entreprises de Pompes Funèbres à percevoir sur l'ensemble des prestations et fournitures assurées par elles, une surtaxe provisoire de 25 %.

Accepte après discussion, puisqu'on l'y oblige, les hausses qui ont été décidées par l'Autorité supérieure, mais proteste contre la formule qui consiste à être mis en présence d'une décision à laquelle il ne peut s'opposer.

Il demande, notamment, que la question soit reconsidérée par les Pouvoirs publics dans le plus bref délai, en vue d'appliquer la hausse proportionnellement aux possibilités financières de chacun et que, dans un esprit de justice, des modalités d'application soient recherchées en faveur des économiquement faibles et de tous ceux qui, par suite des circonstances, ont vu leurs moyens considérablement diminués. Avant de voter la motion de protestation rédigée par M. ROLLIN, à la suite de la suggestion de M. SCHREDER, M. LE GUEN dit qu'il est pénible de constater que des retraités, des rentiers, des économiquement faibles, n'ont même plus le droit, faute de ressources suffisantes, de se faire enterrer dans des conditions décentes, qu'il aurait été heureux que pour cette question, il y ait une commission locale qui permette d'envisager certains cas, afin de déterminer ceux qui peuvent payer et ceux qui ne le peuvent pas et d'aider par conséquent ces derniers, de manière qu'ils ne soient pas mis au rang des indigents et enterrés comme tels.

M. DEVEZE signale que le Conseil Municipal se trouve devant des décisions déjà prises par l'Autorité supérieure et qu'il est malheureusement obligé de les subir, comme les subissent les particuliers lorsqu'il s'agit de hausses.

M. LE GUEN répond qu'il voudrait essayer de permettre aux malheureux de se faire enterrer dignement et de ne pas subir le monopole des Pompes Funèbres.

M. DEVEZE dit que, personnellement, il est d'accord avec M. LE GUEN et qu'il serait lui-même partisan de voir les Services des Pompes Funèbres dirigés par les collectivités locales, mais qu'actuellement, la ville étant liée par un contrat, il y a une obligation pour elle de subir les hausses et qu'il est impossible d'en sortir autrement qu'en faisant des réserves.

M. MONSEL dit que si le Conseil Municipal refuse de donner son accord, la Société concessionnaire sera en droit de demander réparation du préjudice causé et il appartiendra à la ville de payer le déficit. Il ajoute que M. le Préfet a pris sa décision de hausse, après avis du Comité départemental de surveillance des prix et que le Conseil Municipal n'y peut rien.

M. LE GUEN cite des communes de Bretagne où ce sont les gens du pays qui se mettent tous d'accord et ne touchent aucune indemnité lorsqu'il s'agit de faire un enterrement. Il voudrait que les Pompes Funèbres soient un dernier service à rendre.

M. MONSEL lui dit qu'à ce moment-là, il faudrait la classe unique.

M. SCHREDER proteste sur le principe de mettre l'Assemblée communale devant le fait accompli et de lui faire entériner des hausses déjà décidées par l'Autorité supérieure. Il ajoute: « puisque nous sommes obligés de voter, faisons-le, mais protestons ».

Le Maire indique que des Conseils municipaux qui avaient refusé d'appliquer la hausse dans leur commune ont été obligés de revenir sur leur décision pour ne pas avoir à payer à la Société concessionnaire réparation du préjudice causé.

M. DUCHESNE, après le vote, dit: « Nous votons contre, car nous ne pouvons pas admettre que le Gouvernement, non seulement entérine les hausses, mais impose aujourd'hui au Conseil Municipal une augmentation de l'ordre de 38 % ».

Ont voté pour : MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAROUÉ, Mlle LAPLANCHE; MM. DEVEZE, DISCOUR, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, LAURENCE, CLÉMENTEL, CHAUVÉAU, BERGER, BEAUFOCHER, LE GUEN, FINELLE.

Ont voté contre : MM. DUCHESNE, GALATAUD, COMEAU, Mme NOSLEY.

5° Décide, à l'unanimité, de rembourser aux Etablissements hospitaliers de Saint-Cloud, la ristourne perçue par la ville sur le gaz consommé en 1947 par ces établissements;

6° Décide de faire effectuer les travaux suivants compris dans un programme de travaux extraordinaires, présenté par la Municipalité et étudié par les services techniques de la ville :

a) Travaux de grosses réparations à la voirie, comprenant la remise en état des voies ci-après :

— Rue de Nogent.

— Rue de Suresnes, entre la rue du Val-d'Or et l'avenue de Longchamp.

— Rue du Docteur-Desfossez, dans la partie basse.

— Trottoirs du boulevard Sénard.

— Chemin de Fouilleuse en participation avec la ville de Suresnes.

Cette question a été adoptée à l'unanimité;

b) Agrandissement de la salle de gymnastique, de manière que la ville de Saint-Cloud puisse avoir une grande salle dans laquelle pourront se dérouler différentes manifestations théâtrales, artistiques ou autres, indépendamment des séances de gymnastique.

Sur une question posée par M. COMEAU, M. MONSEL précise tout de suite que cette salle, agrandie, restera avant tout une salle de gymnastique qui sera utilisée pour différentes manifestations. Il ajoute que la salle est occupée dans la journée par les enfants des écoles, par l'Ecole Normale, par la police et que le soir, elle est occupée par « La Clodo ».

M. DUCHESNE dit qu'il fait des réserves, estimant qu'il convient de garantir l'usage de cette salle à tous les partis et sociétés de Saint-Cloud. Il indique que la Municipalité aura des moyens de récupération en faisant payer les organismes utilisateurs de la salle. Il signale que partout, les salles se paient et que le parti communiste paiera la salle lorsqu'il l'utilisera. Il dit, en outre, qu'il est possible d'obtenir des arrangements avec les sportifs comme cela se fait à Paris et, qu'en ce qui concerne Saint-Cloud, ces arrangements seront d'autant plus faciles qu'il n'existera plus les inconvénients du démontage et du remontage des agrès.

M. LE GUEN dit que si nous engageons une dépense de 3.000.000, c'est pour que la salle de gymnastique serve à deux fins : la première, améliorer les conditions de la salle de gymnastique; la seconde, remplacer la salle des fêtes qui n'existe pas. Il ajoute que la salle ne sera pas une salle moderne, qu'elle ne peut pas l'être, mais que l'idée de la transformation est bonne puisque, dans la journée, la salle pourra facilement être utilisée comme salle de gymnastique et, si besoin est, aménagée le soir en salle de réunion ou de spectacle, rendant ainsi les plus grands services aux groupements de Saint-Cloud.

Quant aux moyens de récupération cités par M. DUCHESNE, M. LE GUEN proteste en disant qu'il veut bien que les groupements participent dans les dépenses d'exploitation, dans une certaine mesure, mais qu'il n'est pas d'accord pour que cette salle devienne une affaire commerciale, qu'il veut voir quelque chose de plus démocratique.

Un échange de vues intervient ensuite au sujet des jours d'utilisation, d'une part, pour les sportifs et les enfants des écoles, d'autre part, pour les sociétés ou groupements de Saint-Cloud.

M. DUCROS propose que la salle soit mise à la disposition des sociétés ou groupements et de la Municipalité, trois soirées par semaine, le samedi, le dimanche et le lundi.

M. LE GUEN demande qu'il y ait un règlement et M. MONSEL indique que la Commission des fêtes et sports sera appelée à établir ce règlement.

M. le Maire précise bien que ce ne sera pas une véritable salle des fêtes, mais qu'en l'absence de celle-ci, la salle de gymnastique, agrandie, rendra beaucoup de services.

La question, mise au voix, a été adoptée à l'unanimité;

e) Aménagement de douches au terrain de sports de Montretout.

M. DUCHESNE dit que son groupe est d'accord pour la réalisation de ce projet, mais fait remarquer que le vestiaire se trouvera du côté opposé aux douches, que les sportifs qui utiliseront ces douches auront le terrain à traverser et que ce ne sera pas pratique.

M. MONSEL lui indique qu'il y aura des porte-manteaux dans

les douches, où les sportifs pourront accrocher leurs vêtements qu'ils auront pris préalablement au vestiaire.

M. le Maire signale que, dès que les travaux seront terminés au groupe des Coteaux, il sera possible de récupérer une baraque en bois et de la placer à côté des douches pour servir de vestiaire.

A la suite de ces observations, la question a été adoptée à l'unanimité;

d) Elargissement de la rue Lauer.

M. le Rapporteur de la Commission des finances signale que cet élargissement constitue une opération d'urbanisme indispensable qui permettra d'améliorer la circulation et de faire disparaître un mur lépreux, lequel menace de s'effondrer.

M. DUCHESNE dit que le groupe communiste votera contre le projet, car il estime que ce n'est pas le moment de réaliser des opérations d'urbanisme et qu'il y a autre chose à faire à Saint-Cloud de plus urgent.

M. le Maire lui fait remarquer que la propriété commerciale qui existait dans le haut de la rue Lauer n'existe plus et que c'est le moment d'en profiter pour réaliser l'élargissement de cette rue. Il ajoute que la disparition du mur et du hangar actuels permettront l'installation de deux boutiques avec logements, dans lesquels il sera possible de loger deux familles françaises.

La question, mise au voix, a été adoptée par 20 conseillers sur 24.

Ont voté pour : MM. CHAVETON, MONSEI, ROLLIN, SCHREDER, LAROUÉ, Mlle LAPLANCHE, MM. DEVÈZE, DISCOUR, OBLE, DUCROS, PETIT, COLIN, MARIN, LAURENCE, CLÉMENTEL, CHAUVÉAU, BERGER, BEAUFOCHER, LE GUEN, FINELLE.

Ont voté contre : MM. DUCHESNE, GALATAUD, COMEAU, Mme NOSLEY.

..

En ce qui concerne le financement des quatre projets ci-dessus, se chiffrant à 9.600.000 francs (5.000.000 de francs pour les travaux de voirie, 3.000.000 de francs pour la salle de gymnastique, 600.000 francs pour les douches, 1.000.000 de francs pour l'élargissement de la rue Lauer), décide de contracter un ou plusieurs emprunts remboursables en 20 ou 30 ans, suivant les possibilités des établissements de crédits et vote les centimes additionnels nécessaires à l'amortissement de ces emprunts.

Sur la question de financement, l'unanimité a été recueillie pour les trois premiers projets. Pour le quatrième, le groupe communiste a voté contre.

..

7° Décide, à l'unanimité, de faire procéder à l'aménagement du terrain de sports installé sur le terrain de l'ancien cimetière, rue Gounod, pour les élèves du lycée de jeunes filles, ledit aménagement étant effectué avec la participation financière de la Direction Départementale des sports et du lycée de jeunes filles;

8° Décide, à l'unanimité, en vue de la remise en service de la ligne d'éclairage publique électrique installée sur la route nationale 185, entre Saint-Cloud et Versailles, d'accepter les contrats proposés par les Ponts et Chaussées, représentant l'Etat devenu propriétaire de ladite ligne, contrats tendant à faire supporter par les trois communes intéressées (Saint-Cloud, Ville-d'Avray, Versailles), les dépenses d'exploitation de la ligne, à l'exclusion des 24 foyers du Pont-Noir, dont l'exploitation est assurée directement par l'Etat, Service des Ponts et Chaussées;

9° Décide, à l'unanimité, sur la proposition de la Municipalité, d'acquérir une tonne à bras à herbicide pour la destruction plus rapide des herbes sur les trottoirs et d'acheter des plaques indicatrices en tôle émaillée pour remplacer les panneaux en bois qu'il faut repeindre très souvent.

M. CHAUVÉAU demande si, pour les plaques indicatrices, on ne pourrait pas s'adresser aux Etablissements Citroën ou Michelin, en vue d'obtenir des plaques publicitaires gratuites.

M. SCHREDER lui répond que la demande en a déjà été faite à ces établissements qui ont indiqué ne pouvoir donner satisfaction actuellement sur ce point;

10° Décide, à l'unanimité, en vue de la reprise d'urgence des travaux d'agrandissement au groupe scolaire des Coteaux, travaux commencés en 1939 et arrêtés en 1941 par suite des circonstances, d'approuver un avenant au contrat intervenu en 1938 entre la ville et un entrepreneur de travaux publics, pour les travaux de maçonnerie, terrasse, béton armé et carrelage;

11° Décide, à l'unanimité, de relever le montant des indemnités accordées aux officiers du Corps de Sapeurs-Pompiers de Saint-Cloud, à titre de frais de représentation et pour les heures de manœuvres et incendies et aux sous-officiers, caporaux et sapeurs pour les manœuvres et incendies.

M. MARIN demande si l'augmentation de ces indemnités a été réclamée par les intéressés où s'il s'agit d'une initiative municipale.

M. ROLLIN lui répond que les intéressés n'ont formulé aucune demande mais que la Municipalité a pensé qu'il convenait, à la suite des indications données par M. le Préfet, en ce qui

concerne les indemnités accordées aux sapeurs-pompiers départementaux, de soumettre la question au Conseil Municipal, en vue du relèvement des indemnités déjà accordées aux sapeurs-pompiers de Saint-Cloud;

12° Accorde, par 20 voix contre 4, celles du groupe communiste, une subvention spéciale à la section de Saint-Cloud du Club des Sports Olympiques, à charge pour cette dernière de reverser la somme allouée au journal *L'Equipe* qui organise l'épreuve du Tour de France cycliste, afin que le départ de cette grande épreuve soit donné à Saint-Cloud et que le passage des coureurs et de la caravane ait lieu sur le territoire de la commune avant l'arrivée à Paris;

13° Décide, à l'unanimité, sur la proposition du Receveur Municipal, d'admettre en non valeurs, de petites cotes irrécouvrables se rapportant aux exercices 1943-44 et 45;

14° Emet, à l'unanimité, un avis favorable pour la nomination de M. RENARD, qui a exercé les fonctions d'architecte municipal, pendant 26 ans, à la ville de Saint-Cloud, en qualité d'architecte municipal honoraire;

15° Sur la proposition de la section de Saint-Cloud de la Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes, émet, à l'unanimité, le vœu que le contre-projet de loi pour le statut définitif des Déportés et Internés, présenté par le Bureau National de ladite Fédération, soit pris en considération par les Pouvoirs publics. Ce contre-projet de loi résumait toutes les revendications des Déportés, Internés et Familles de disparus de la section de Saint-Cloud;

16° Puis, se constituant en comité secret, donne son avis sur plusieurs demandes d'assistance.

Saint-Cloud, le 22 Mars 1948.

Pour copie conforme :

Le Maire :
F. CHAVETON.

Le Secrétaire de Conseil,
Signé : Michel DEVÈZE.

AVIS ET COMMUNIQUES

UNION SPORTIVE ET ATHLÉTIQUE « LA CLODO »

Compte rendu de l'activité sportive de l'U. S. A. « La Clodo »

Section de basket

Une grande activité sportive règne, chaque dimanche, sur le stade municipal, avenue Foch où de très nombreux sportifs clodoardiens viennent sur les terrains de basket et volley-ball prendre part aux différents matches et séances d'entraînement qui s'y déroulent.

QUELQUES RESULTATS

Equipes féminines :

La Clodo (1), bat U. S. A. « Livre » (1) par 35 à 28.
La Clodo (1) bat Entente Sportive de Rueil (1) par 16 à 4.
La Clodo (1) bat la Société Municipale de Puteaux (1) par 23 à 15.
La Clodo (2) bat la Société Sportive de Sèvres (1) par 18 à 4.

Equipes masculines :

La Clodo (1) bat A. C. B. B. (R.) par 22 à 13.
La Clodo (1) bat Entente Sportive Versaillaise (p) par 36 à 4.
La Clodo (1) bat Société Municipale de Puteaux (1) par 23 à 15.
A. C. B. B. (1) bat La Clodo (1) par 19 à 17.
Société Sportive de Puteaux bat La Clodo (R.) par 31 à 28.
La Clodo (2) match nul avec A. C. B. B. par 18 à 18.
La Clodo (2) bat la Société Sportive de Rueil (R.) par 38 à 6.
Société Sportive de Sèvres (2) bat La Clodo (2 b.) par 16 à 4.
De beaux espoirs sont permis à ces équipes, composées principalement de juniors, pour leurs prochains matches, considérant que les équipes rencontrées sont en tête de leur poule et classées en catégories « seniors ».

Tous les joueurs de ces équipes ont fourni de bons matches au cours desquels ont été particulièrement remarqués :

En équipe première : MM. G. Demai, capitaine, toujours dynamique, J. Dohy, Pollien, Perrotin, Gillet, Gallois.

En équipe deuxième : MM. Pribile, Thiéblemont, Putois, Plisson, Daugabel, Podeur R.

Ces magnifiques résultats ont été obtenus grâce aux séances d'entraînement et aux conseils éclairés de MM. Gonon et Caenen, professeurs d'éducation physique et de gymnastique, apportant leur concours à « La Clodo ». Une mention spéciale pour Mme MULOT qui a bien conseillé et entraîné les équipes féminines.

..

La saison d'athlétisme, et de volley-ball s'annonce très brillante, étant donné le nombre d'adhésions à la société que nous recevons chaque dimanche, au stade.

Aussi, nous ne pouvons que remercier à nouveau la Municipalité d'avoir mis ces terrains à la disposition des sportifs de Saint-Cloud qui se sentent encouragés par la présence de plusieurs conseillers municipaux sur le terrain de sports.

Nos vifs remerciements aux joueurs, professeurs, d'éducation physique, ainsi qu'aux dirigeants de La Clodo pour leur dévouement à la cause sportive.

LE C. S. O. A L'HONNEUR

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos concitoyens que le Club des Sports Olympiques, section de Saint-Cloud, s'est particulièrement distingué cet hiver.

Du 1^{er} octobre au 18 mars, le Club Clodoaldien a remporté 60 courses.

A signaler spécialement la victoire de BABINOT dans le grand prix de vitesse de Cyclo-Sport, triomphant de SANSEVER et de RIVAL.

En prologue des Six Jours, l'équipe du C. S. O. a enlevé de haute lutte la coupe de l'Avia, battant l'A. C. B. B. et le V. C. L.

Enfin, les six daymen SERRES-LAPÉBIE, vieux membres du C. S. O., ont remporté les six Jours cyclistes.

Toutes nos félicitations à ces champions clodoaldiens.

TENNIS

Nous apprenons que le groupement sportif de Saint-Cloud de la F. F. L. T. (ancien Tennis-Club de Saint-Cloud), 48 bis, rue des Tennerolles, commence sa saison de tennis le samedi 17 avril 1948.

Inscriptions et renseignements auprès de M. A. J. COUCKE, 121, rue des Tennerolles, Saint-Cloud. Tél. : Mol. 46-87.

Trois courts. Ping-pong, site agréable. Conditions spéciales pour les juniors. Professeur, etc., etc.

CINÉ-CLUB

Un gala unique à Saint-Cloud

Sous la présidence d'honneur de Monsieur le Maire de Saint-Cloud et sous le patronage de *Cinévie*, le magazine populaire du cinéma, le Ciné-Club organise, au profit de la Caisse de Secours des Anciens Prisonniers de Guerre et D. P. de notre localité, un grand gala, le mardi 13 avril 1948, à 20 h. 30, au « Régent ».

Le programme est digne des plus grands galas de la capitale. La séance commencera par la finale du *Concours des Comédiens Amateurs*, les lauréats devant être engagés pour tourner dans le prochain film de Marcel BLISTENE, *Rapide de Nuit*.

Puis, en avant-première mondiale sera présenté le film *Eternel Conflit*, avec ANNABELLA.

D'autres artistes ont également tenu à prouver leur sympathie à l'égard de notre Ciné-Club et des rapatriés. Entourant notre président, Marcel BLISTENE, le réalisateur d'*Etoile sans Lumière* et de *Macadam*, et Madame France ROCHE, la charmante réalisatrice en chef de *Ciné-Vie*, nous pourrions bavarder avec Sophie DESMARET, qui parlera de *Rapide de Nuit*, son prochain film, dont la réalisation a été confiée à Marcel BLISTENE et le ménage « Bubou », c'est-à-dire la pétillante Annette POIVRE qui a été très remarquée dans *Antoine et Antoinette* et Raymond BUSSIÈRES, dont les créations dans *Les Portes de la Nuit*, *L'Assassin habite au 21*, *Bataillons du Ciel*, ont rencontré l'approbation unanime, apporteront à cette soirée une note pittoresque.

Nous indiquons tout de suite que les places, fixées à 100 et 200 francs, peuvent être louées à la librairie BAUDEUF, place de l'Eglise.

Nous demandons aux membres du Ciné-Club, étant donné l'importance exceptionnelle de cette soirée, de bien vouloir louer leur place. Ils n'oublieront pas, par ailleurs, de faire pointer leur carte, leur versement représentant la cotisation mensuelle et leur donnant droit, ainsi, à la seconde séance.

PROGRAMME DU CINÉ-CLUB

27 avril : Maison de la Culture : *Carnet de Bal*.

11 mai : Salle du Régent : *Au Cœur de la Nuit*.

25 mai : Maison de la Culture : *Quai des Brumes*.

8 juin : Au Régent : *Le Cuirassé Potemkine - Le Train Mongol*.

29 juin : Maison de la Culture : Programme de documentaires.

AMICALE DES COTEAUX

Conférences

Le succès qu'a obtenu auprès des auditeurs, la si intéressante causerie que M. Anselme LAURENCE a fait dans la Salle des Fêtes de l'Amicale des Coteaux, le samedi 7 février dernier, a incité les dirigeants de l'Amicale à demander à un autre conférencier de bien vouloir venir à son tour entretenir les habitants des Coteaux et de la Passerelle, de diverses questions relatives à la France d'Outre-Mer.

Cette fois, c'est M. Michel DEVÈZE, conseiller général de

Seine-et-Oise, conseiller municipal de Saint-Cloud, professeur à la Sorbonne, qui nous fera le plaisir de venir à l'Amicale des Coteaux, le samedi 24 avril prochain, à 20 h. 45, où il parlera de l'Union Française. Des films sonores seront projetés avec commentaires.

Nous ne doutons pas que comme M. LAURENCE, M. DEVÈZE aura devant lui une salle comble.

Cinéma

L'Amicale des Coteaux invite les habitants des quartiers des Coteaux et de la Passerelle à assister très nombreux aux séances cinématographiques hebdomadaires qui seront données tous les vendredis et samedis soirs, à 20 h. 45, dans la salle de l'Amicale.

Un aménagement spécial vient d'être fait dans cette salle permettant la projection, sur écran réglementaire, de films parlants. Participation aux frais : 9 fr. 90 par personne.

Ping-pong

L'Amicale vient également d'ouvrir un club de ping-pong, affilié à la Fédération de Tennis de Table. La jeunesse des Coteaux s'est faite inscrire très nombreuse à ce club et nous espérons que les amateurs de ping-pong viendront nombreux se joindre à elle.

Les matchs de sélection sont commencés et plusieurs matchs amicaux sont envisagés prochainement avec des équipes étrangères à Saint-Cloud.

Pour tous renseignements, s'adresser au président de l'Amicale, M. CHAUVEAU, 83, boulevard Sénard où à la salle de jeux, chez M. FORTUNATO, café (anciennement DORCET), boulevard Sénard, aux Coteaux.

CERCLE D'ÉCHECS DE SAINT-CLOUD

76, boulevard Sénard, Saint-Cloud (S.-et-O.) - Tél. : Mol. 41-06

Le cercle de Saint-Cloud qui est actuellement en pleine activité échiquéenne, invite tous les pratiquants du noble jeu à venir aux réunions qui ont lieu tous les samedis, à 20 h. 30, au siège.

Les amateurs d'échecs y trouveront une occasion de se perfectionner et faire de gros progrès en jouant avec de bons camarades et en participant aux tournois et championnats organisés par la F. F. E.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétaire du cercle : M. DEKEYSER, 74, boulevard Sénard, Saint-Cloud.

Résultats divers : La coupe de Saint-Cloud (handicap par élimination directe) qui a réuni plus de 30 concurrents, a été enlevée par M. Gérard DEKEYSER, devant M. RAGUIN. La finale des seconds est gagnée par M. MIOT, devant le jeune espoir BELLUT.

Association des Prisonniers de Guerre de Saint-Cloud

BUREAU

L'Association des Combattants, Prisonniers de Guerre de Saint-Cloud, réunie en Assemblée générale, le 11 mars 1948, a ratifié la composition de son bureau qui se trouve constitué comme suit :

Président : M. BERINGUIER Joseph, 61, avenue Belmontet.

Vice-Présidents : M. DUPILLE, 39, rue de Garches; M. CHAPRON, 22, avenue Bernard-Palissy.

Secrétaire : M. LEROY, 29, rue Ferdinand-Chartier.

Secrétaire adjoint : M. ZÉGU, 43, rue de l'Avre.

Trésorier : M. PESSIN, 4, rue Marbeau.

Trésorier adjoint : M. TAPIN, 54, boulevard de la République.

Membres : MM. BRISSET Adrien, 42, rue Royale; GHISLARD, 18, avenue Bernard-Palissy; DEVEAUX, 42, rue Jacoulet; DURRIEUX, 34, boulevard Sénard; ESPAGNON, 4, avenue de Lonchamp; LE MERRER, 37, avenue Bernard-Palissy; NÉGRIER, 127, rue Tahère; POITEL, 2, passage de la Victoire.

Chefs de secteur : Les chefs de secteur responsables sont :

Quartier du Centre : M. BRISSET Adrien, 42, rue Royale.

Quartier de Montretout (haut) : M. LEROY, 29, rue Ferdinand-Chartier.

Quartier de Montretout (bas) : M. DUPILLE, 39, rue de Garches.

Quartier des Coteaux : M. CHAPRON, 22, avenue Bernard-Palissy.

Permanences : Conformément aux désirs exprimés par des camarades au cours des dernières Assemblées générales, des permanences seront assurées dans chaque quartier, tous les dimanches, de 10 h. à 12 heures, à partir du dimanche 21 mars 1948, à savoir :

Quartier du Centre : Café SABATIER Charles, 3, rue Royale.

Quartier de Montretout (haut) : Bar-tabac JHEAN Marcel, 87, avenue Foch.

Quartier de Montretout (bas) : Café-tabac ALRIC Robert, 1, place Magenta.

Quartier des Coteaux : Café PEROLLE, 31, avenue de Longchamp.

Cotisations : Les camarades qui n'ont pas encore pu s'acquitter de leurs cotisations sont instamment priés de le faire avant le 30 avril 1948, à seule fin d'assurer la bonne marche de notre Association. Ils pourront retirer leurs cartes dans les permanences de chaque quartier.

FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉPORTÉS DU TRAVAIL

Section de Saint-Cloud

Nous remercions les camarades, déportés du travail et les personnes venues à notre bal du 13 mars, comme toujours très réussi.

Merci pour nos enfants et nos malades, victimes de la guerre. Nous informons nos adhérents que la permanence n'aura lieu que toutes les deux semaines, à partir du 5 avril 1948.

Le Président, ROGER.

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMBATTANTS RÉPUBLICAINS

Anciens combattants 1939-1945

La section de Saint-Cloud de la Fédération Nationale des Combattants Républicains, informe les Anciens Combattants Cloddiens qu'elle est en mesure, dès à présent, de remplir les pièces et fiches nécessaires à l'établissement des dossiers, conformément au décret n° 48.180, du 29 janvier 1948, qui fixe les conditions d'attribution de la Carte du Combattant.

Anciens Combattants, n'attendez pas pour vous grouper et faire valoir vos droits.

Venez vous renseigner à la permanence qui sera assurée par notre camarade R. GIRAUDIER, secrétaire fédéral adjoint, tous les premiers dimanches du mois, de 10 h. à 12 heures, à partir du 7 mars, dans la Salle du Comité de Libération, place Silly.

ASSOCIATION « RHIN ET DANUBE »

L'Association « Rhin et Danube » fait savoir qu'elle donnera son bal annuel, dans la grande salle de la Mairie, le samedi 17 avril 1948, de 21 heures à l'aube, avec le concours de l'orchestre Marcel, « Les Compagnons du Rythme ».

Prix d'entrée : 100 francs. Demi-tarif pour les membres de la société et des groupements d'anciens combattants des deux guerres.

SECTION DE SAINT-CLOUD DES VIEUX TRAVAILLEURS

La section de Saint-Cloud des Vieux Travailleurs a tenu sa réunion annuelle, le samedi 13 mars dernier.

Nous avons été heureux de constater que nombreux étaient nos vieux camarades présents.

La secrétaire, Mme Denise BRUNETEAUD, retraça brièvement le chemin parcouru en deux années par une poignée d'hommes et de femmes venus de tous les horizons, groupés en cette Association pour se mettre au service de la collectivité.

Ces derniers sont fiers de publier qu'à ce jour, plus de 600 pensions ou allocations vieux travailleurs, mutilés du travail, économiquement faibles, ont été liquidées par leurs soins ainsi que des secours, rien ne les laissant insensibles.

Le bureau a été rélu à l'unanimité et les permanences reprendront à partir du premier dimanche d'avril.

L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

communiqua qu'elle organise :

1° Le 8 mai prochain, son grand bal de la victoire;

2° Le 6 juin suivant, une excursion en car : Chantilly, Senlis, Compiègne, Rethonde, Pierrefonds, Crépy-en-Valois;

Elle rappelle qu'elle tient à la disposition de tous les camarades de 1939-1945, les formules officielles de demande de Carte du Combattant.

Permanence à la Mairie, dimanche 11 avril 1948, de 9 h. à 11 h. 30 ou écrire à M. BÉRANGER, président, 23, rue du Calvaire.

Avis aux Contribuables

IMPOT GÉNÉRAL SUR LE REVENU

Les contribuables sont informés que les formules de déclaration pour l'Impôt Général sur le Revenu sont distribuées, tous les jours ouvrables, de 9 heures à midi et de 14 h. à 18 heures, au bureau de l'Inspecteur des Contributions Directes, 20, rue du Docteur-Desfossez, 1^{er} étage.

Il est rappelé que les déclarations doivent être signées et parvenir à l'Inspecteur des Contributions Directes, le 30 avril au plus tard.

Toute déclaration souscrite après cette date donne lieu à l'application d'une pénalité de 25 %.

Les personnes qui ne disposeraient pas des éléments leur permettant de souscrire une déclaration complète, doivent souscrire une déclaration provisoire qu'ils modifieront ultérieurement, le service des Contributions Directes n'ayant pas la possibilité d'accorder des délais supplémentaires.

AMICALE DES ANCIENS DE LA 2^e D. B.

C'est avec plaisir que nous apprenons que les Anciens Combattants de la 2^e Division Blindée du Général Leclerc ont constitué à Saint-Cloud une section.

Nous les félicitons particulièrement de vouloir maintenir en temps de paix, l'esprit de camaraderie qui fut leur pendant le danger.

Nous sommes certains que cette nouvelle amicale apportera à l'esprit « Anciens Combattants » toute sa juvénile activité, et que par réciprocité, leurs aînés les feront bénéficier de leur expérience, et de leur sollicitude.

Nous adressons nos plus vives félicitations au nouveau président, le lieutenant GELLY, dont nous sommes sûr qu'il donnera tout son cœur à l'épanouissement de cette section.

ÉTAT CIVIL DU MOIS DE MARS

NAISSANCES

Serge, Pierre Jack Armand - Danielle, Norbette, Marcelle Pisiaux. — Pascal, Emile, Louis Berthault. — Albert, François Robiquet. — Gérard Guillaume. — Claudine, Suzanne Pézard. — Claude, Paul Pollet. — Paul, François, Louis, Marie Foussat. — Pierre, Henri Goumeaux. — Bernard, Henri Labigne. — Françoise, Edmonde, Marthe Serre. — Maria, Simone, Andrée Calorbe. — Dominique, Pierre Blanchard. — Dominique, Adrienne, Georgette Noël. — Emmanuel, Georges, Maurice, François, Odette Hugon. — André, Emile Roger. — Yves, Marcel, Léo Orset. — Daniel Adam. — Claudette, Raymonde Blairon. — Daniel, Michel Rousseau. — Michel, Fredy, Emile Leva. — Bernard, Marie, François, Christian Malary. — Robert, Maurice Chagnon. — Georges, Fernand Moire. — Christian, Michel Daire. — Josette, Germaine Lamy. — Jacky, Daniel Mesnard. — Philip, Armand Wellhoff. — Michèle, Sylvaine, Louise Pierreau. — Anne, Marie, Andrée Moreau. — Daniel, Roger, Hector Brichot. — Jacqueline, Andrée Pfeiffer. — Jean, Paul Vinet. — Thérèse Kerléo. — Dominique Labaste. — Marcel Deste. — Richard, Jules Surgota. — Bernard, Louis Livemont. — Christian, André Helluy. — Josette Pottier. — Hélène, Georgette, Raymonde Beaujan. — Joseph, Maurice Kovac. — Françoise, Simone, Julienne Chambrelan. — Claude, Michel Barat. — Chantal, Denise, Martine Desenne. — Danielle, Rosette, Renée Prud'homme. — Michel, Léon, Emile Kormann. — Jocelyne, Camille, Lucie Pignon. — Jean, Pierre, Louise Moriette. — Colette, Claire Leduc. — François, Jean Pigou. — Christiane, Jeanne Chapusot. — Rémy, Louis Mévrel. — Patricia, Martine Quinchon. — Daniel, Marcel Caillet. — Janine, Marie Brilland. — Alain, Dominique Helen. — Bernard, Roger, François, Clément Dautricourt. — Jacques Wysocki. — Christiane, Noëlle, Thérèse Granger. — Jean, Pierre, André Rembert. — Yvette, Lucienne, Paulette Mangeot. — Michel, Jean, Jacques, Georges Conti. — Danielle, Nadine Drin. — Martine, Yvette, Charlette Machu. — Claude, Alain Boyer. — Jean, Pierre, Edmond, Emile Turpin. — Marie, Madeleine Réve. — Karin, Marie, Christine Reydy. — Annick, Christiane Prévost. — Noëlle Simon. — Louis, Raymond, Pascal Charasse. — Danièle, Louise, Lucienne Perron. — Pierre, Félix Binelli. — Jean, Pierre Molenat. — Christian, François Debeyre. — Marcel, Henri, René Alizard. — Gérard, Marcel Courtois. — Martine, Madeleine, Marie, Anne Francesconi. — Ghislaine, Emilienne, Jacqueline Smette. — Christine, Georgette Louk. — Patrick, Jean, Claude Lespinas. — Géralde, Thérèse, Nadia Caenen. — Marie, Aline, Françoise, Thérèse Ryan. — Marie, Anne Duprat. — Marie, Sylvie Duprat. — Roger, Lucien Chislard. — Jean, Etienne Fronty. — Brigitte, Lucie, Elisabeth Lemonnier.

MARIAGES

Mirko Duvnjak et Juliette, Louise, Albertine Lemorre. — André, Joseph, Victor Dieu et Jane, Renée Bouly. — Joseph, Yvon, Paul Ferrat et Janine, Marie Papin. — Jacques, Pierre Pecquet et Claire, Juliette Couillerot. — Jacques Legrand et Pierrette, Lucie Gorguet. — Charles De Kint et Marguerite, Félicie Lasnier. — Roger Bouchendhomme et Simone, Raymonde Coeffic. — Pierre Biarnais et Jeannine Plantivaud.

DECES

Pierrette-Berthe Robert, femme Boittiaux, 34 ans. — Georges Lapetouille, 58 ans. — Adèle-Fernande-Augustine Burel, femme Gaudry, 45 ans. — Camille-Jean Brillouet, 47 ans. — Pierre-Alexandre Hatry, 86 ans. — Marguerite Migneret, veuve Jouan, 89 ans. — Thérèse Potdevin, 79 ans. — Marie-Jeanne Guibal, veuve Passelac, 79 ans. — Léon-Lucien Silbert, 64 ans. — Adrien Dimanche, 53 ans. — Marcel Deste, 14 heures. — Robert-Engène Tavernier, 54 ans. — Berthe-Elise Cauvain, veuve Riche, 79 ans. — Marcel-Louis-Robert Bernoux, 69 ans. — Henriette-Augustine Leser, femme Lathène, 44 ans. — François-Raymond Bout de Marnhac, 60 ans. — Jeanne, Hélène Rebours, 66 ans. — Martial Bessou, 88 ans. — Barbara Chioeff, veuve Avnatamoff, 84 ans. — Michel-René-Clément Bretonnet, 4 ans. — Henri-Auguste-Edmond François, 58 ans. — Fernande-Andrée Hallez, 21 ans.